

Les nouvelles normes imposées aux banques

Les représentants des banques centrales et les régulateurs réunis dimanche à Bâle ont trouvé un accord sur la réforme du secteur financier, destiné à rendre les établissements plus résistants face à de futures crises. Pourquoi ont-elles écarté ces risques extrêmes ?

C'est fait. Les gouverneurs de banques centrales et responsables d'autorités de surveillance ont conclu un accord sur les [nouvelles normes de solvabilité des banques](#). Ce dispositif dit «de Bâle III» obligera notamment les banques à augmenter leurs fonds propres pour résister aux crises.

Montant minimal des fonds propres : 7%

«Le groupe des gouverneurs et des dirigeants des autorités de supervision ont annoncé un renforcement considérable des normes existantes sur les fonds propres», a précisé la BRI dans un communiqué. Le Comité de Bâle exige des établissements financiers qu'ils affichent d'ici au 1er janvier 2019 un ratio de solvabilité Tier 1 (le capital «tier one» représente le noyau dur des capitaux propres des institutions financières, NDLR) d'au moins 4,5%, contre 2% jusque-là. Un matelas supplémentaire de 2,5% est également exigé. Ce qui porte le pourcentage total à 7%. «En raison des inquiétudes sur la faiblesse de l'environnement économique, le Comité de Bâle a clairement cherché à trouver un équilibre entre le besoin d'un durcissement de la réglementation et le soutien au rôle nécessaire des banques dans la reprise. C'est ce qui explique les longs délais de mise en oeuvre», commente Chris Wheeler, analyste de Mediobanca.

Ne pas revivre un nouveau «Lehman Brothers»

Des mesures qui font grincer des dents les banques françaises. «Les «sages» de Bâle III nous demandent de faire en six ans ce que nous avons fait depuis l'existence de BNP Paribas», affirmait mardi dernier Michel Pébereau, président du conseil d'administration de BNP Paribas-t-il. Il entend par cette formule l'obligation pour les banques françaises de [lever 150 milliards d'euros](#). «Ces mesures sont déraisonnables, poursuit-il. Elles vont assécher le marché interbancaire (le marché où les banques se prêtent entre elles, NDLR) et anéantir la croissance qui n'est déjà pas très élevée. Le régulateur va dans la direction qu'il fallait justement éviter». Peut-être, mais l'objectif, à travers ces nouvelles exigences en matière de fonds propres, est clairement de ne pas revivre un nouveau «Lehman Brothers», duquel les Etats ne se relèveront certainement pas.

Prochaine étape : le G20 de Corée du Sud

Ces mesures pourraient conduire certaines banques à lancer des augmentations de capital pour renforcer leur bilan. C'est notamment le cas de la première banque allemande, Deutsche Bank, qui a confirmé ce dimanche qu'elle allait [augmenter son capital d'au moins 9,8 milliards d'euros](#) pour outre accroître ses fonds propres, augmenter également sa part dans le capital de PostBank, dont elle détient 29,9% du capital.

A l'occasion du prochain G20 qui se déroulera les 11 et 12 novembre à Seoul en Corée du Sud, les chefs d'Etats et de gouvernement devraient avaliser ce dispositif dit «de Bâle III».